

PROCÈS-VERBAL d'une **assemblée générale spéciale** des membres du Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce (CLDNB), tenue **le mardi 29 mars 2016**, à 17 h, à la salle Faucher du Centre Castel situé au 905, route Saint-Martin à Sainte-Marie.

Membres ayant droit de vote

Baillargeon	Daniel	Groupe Baillargeon
Barret	François	Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
Bisson	Lionel	Cartonek
Bisson	Réal	Municipalité de Vallée-Jonction
Bisson	Stéphanie	Vachon Breton, S.A. Notaires - Conseillers juridiques
Bolduc	Véronique	CSBE
Bonneville	André	Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l.
Bouchard	Caroline	Cégep Beauce-Appalaches
Breton	Line	Breton Tradition 1944
Dubé	Stéphane	Desjardins Entreprises Chaudière-Nord
Ferland	Richard	Ferme de la Cavée S.E.N.C., La Coop fédérée
Gagné	Adrienne	Municipalité Sainte-Marguerite
Gravel	Chantal	RCGT
Grenier	Nelson	Domaine du Diesel
Hébert	Claude	Accès Universel
Jacques	Johanne	CAE Beauce-Chaudière inc.
Jacques	Marie	Tourisme Sainte-Marie
Labbé	Lina	Usitechnov industries inc.
Labbé	Jean-Marc	Maison JA Vachon
Labbé	Nancy	Chambre de commerce et d'industrie N-Beauce
Labonté	Renaud	Bureautique Reno
Langevin	André	Elecal inc.
Lehoux	Richard	Municipalité de Saint-Elzéar
Marcoux	Clément	Municipalité de Scott
Mathieu	Robert	Ecce Terra arpenteurs-géomètres
Plante	Roger	Roger Plante Inc.
Rouleau	Michel	La Fondation Le Crépuscule
Ruel	Daniel	Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce
Savoie	Jean	Imago Communication
Soucy	Jacques	Municipalité de Frampton
Sylvain	Denis	Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau
Turgeon	Réal	Municipalité de Saint-Isidore
Vachon	Bruno	Vachon & Associés, notaires-conseillers juridiques
Vachon	Gaétan	Ville Sainte-Marie

Observateurs

Binet	Carole	MRC de La Nouvelle-Beauce
Bisson	Marlène	DENB
Boilard	Nicole	Ville Sainte-Marie
Bouchard	Réjean	
Byrns	Michael	Municipalité de Frampton
Chainé	Daniel	CLD Robert-Cliche
Drouin	Claude	DENB
Faucher	Claudia	Desjardins Entreprises Chaudière-Nord
Faucher	Eddy	Ville de Sainte-Marie
Gagnon	Claude	Ville de Sainte-Marie
Gignac	Marie-Pier	MRC de La Nouvelle-Beauce
Gingras	Tony	Chaudière-Appalaches Économique
Gosselin	Mario	Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l.
Grégoire	Nancy	
Jacques	Serge	Deflex Composite
Labbé	Veronique	DENB
Lapointe	Hubert	Beauce Média
Leblanc	Stéphanie	Regroupement des CPA de Chaudière-Appalaches
Leclerc	Jérôme	DENB
Lehoux	Jean-Robert	Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. Centres locaux d'emploi de la Beauce et des
L'Heureux	Benoit	Etchemins
Nadeau	Estelle	DENB
Plouffe	Sylvie	Câble Axion
Poulin	J. Michel	
Provençal	Luc	MRC Robert-Cliche
Rheault	Jimmy	Ébénisterie de Beauce
Rouleau	Steeve	Ville de Sainte-Marie
Talbot	Caroline	DENB
Turcotte	Mathieu	Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau
Turgeon	Marc	Groupe IMT
Vachon	Audrey	Vachon Breton, S.A. Notaires - Conseillers juridiques
Vachon	Hébert	Gestion Mé-Ji

1. Ouverture de l'assemblée

M. André Bonneville, président de l'assemblée, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée après avoir constaté le quorum. Il est 17 h 25.

2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

AG-149-16 Sur proposition de M. Michel Rouleau, appuyée par M. Réal Turgeon, il est résolu à l'unanimité :

De nommer M. André Bonneville, président et Mme Marlène Bisson, secrétaire de l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée.

AG-150-16 Sur proposition de M. Gaétan Vachon, appuyée par M. Réal Turgeon, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4. Lettres patentes supplémentaires

ATTENDU que certaines dispositions des lettres patentes ne correspondent plus aux besoins et au mandat de la Corporation;

AG-151-16 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

De modifier les pouvoirs ou les objets, le nom ainsi que le nombre d'administrateurs de la Corporation par l'obtention de lettres patentes supplémentaires modifiant les lettres patentes ou lettres patentes supplémentaires de la Corporation de la façon suivante :

LES POUVOIRS OU LES OBJETS

Les objets pour lesquels la Corporation est constituée sont les suivants :

- a) offrir, le cas échéant, en partenariat avec d'autres personnes ou organismes notamment du secteur privé, différents services aux entreprises, notamment par leur regroupement ou leur coordination, et assurer leur financement;
- b) élaborer une planification stratégique pour l'économie et l'emploi, en tenant compte notamment de différentes planifications stratégiques réalisées par différents partenaires ayant une incidence sur le développement économique de la Nouvelle-Beauce, notamment en tenant compte de la Politique de soutien aux entreprises adoptée par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de la Nouvelle-Beauce.

- c) agir en tant qu'organisme consultatif auprès du Centre local d'emploi de son territoire;
- d) favoriser et promouvoir le développement local;
- e) soutenir le développement touristique;
- f) acquérir de toute façon, construire, établir, louer, administrer, mettre en valeur toutes sortes de biens mobiliers et immobiliers, en disposer et les aliéner par vente ou autrement pour l'atteinte des mandats (objets) de la Corporation;

La Corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la Corporation seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objets.

LE NOM

Le nom de la Corporation est changé pour celui de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NOUVELLE-BEAUCE.

LE NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

Le nombre d'administrateurs de la Corporation est fixé à TREIZE (13) administrateurs. Ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les Compagnies.

Les administrateurs suivants sont autorisés à signer les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution : André Bonneville et Marlène Bisson.

5. Ratification du Règlement no 8, Règlement de régie interne

Mme Marlène Bisson explique les changements apportés aux règlements généraux.

AG-152-16

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

De ratifier l'adoption du règlement numéro 8 de la Corporation abrogeant et remplaçant le règlement numéro 7 de la Corporation, soit le règlement de régie interne de la Corporation.

6. Ratification des actes et décisions des membres du conseil d'administration

AG-153-16

Sur proposition de Mme Line Breton, appuyée par M. Gaétan Vachon, il est résolu à l'unanimité :

De ratifier les décisions prises par les administrateurs du conseil d'administration, les membres du comité exécutif ainsi que les membres du comité d'investissement commun au nom de Développement économique Nouvelle-Beauce et ce, depuis le 1^{er} janvier 2016.

7. Levée de l'assemblée

AG-154-16 L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Michel Rouleau, appuyée par Mme Line Breton, il est résolu à l'unanimité :

Que la présente assemblée soit levée. Il est 17 h 34.

André Bonneville
Président

Marlène Bisson
Secrétaire-trésorière

PROJET